

## SALT Keep & Care - INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE

### ÉTENDUE DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE

|                    |   |
|--------------------|---|
| Risques couverts   | Domages causés à l'écran de votre appareil assuré, par exemple dommage dû à une chute.  |
| Événements assurés | Domages de l'écran : Frais de réparation.   |
| Appareils assurés  | Téléphone portable ou tablette enregistré avec la carte Sim achetée chez SALT.  |
| Événements assurés | Maximum 1 sinistre dans les 12 mois.  |
| Exclusions         | Les exclusions sont énumérées au point 9 des CGA, telles que les dommages non limités à l'Appareil assuré, les dommages esthétiques, la négligence intentionnelle et la négligence grave. |

### PRIX ET PAIEMENT

|               |   |
|---------------|---|
| Prix par mois | CHF 9.95                                      |
| Paieement     | Mensuel dans la facture de téléphonie mobile. |

### DURÉE DU CONTRAT ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION

|   |   |
|---|---|
| Début du contrat                          | Date de la conclusion du contrat d'assurance. Votre couverture d'assurance commence 30 jours après la date de souscription de la police d'assurance.  |
| Durée du contrat                          | Le contrat d'assurance est conclu pour une période minimale de 24 mois, à moins que vous exerciez votre droit de renonciation dans les 14 premiers jours. Pour plus de détails, voir les points 1 et 6 des CGA.   |
| Satisfaction des demandes d'indemnisation | Remplacement rapide de l'écran endommagé de votre Appareil assuré.  |
| Redevance excédentaire                    | 99 CHF par sinistre et par appareil assuré.   |
| Notification de la réclamation            | Déclaration de sinistre auprès de notre partenaire d'assurance bolttech : <a href="http://www.caresupport.ch">www.caresupport.ch</a>  |
| Obligations                               | En cas de réclamation, vous avez plusieurs informations et obligations énumérées au point 12 des CGA de Salt Keep & Care, telles qu'une déclaration de sinistre complète et véridique, le déverrouillage de votre appareil et la fourniture des documents demandés. |

## INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES (ART. 45 VAG)

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Assureur</b>               | AXA Versicherungen AG, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur, société d'assurance agréée par la FINMA, filiale du groupe AXA.   |
| <b>Partenaire d'assurance</b> | <p>Salt Keep &amp; Care est proposé par bolttech Switzerland AG, Seefeldstrasse 283 A, 8008 Zurich en tant qu'intermédiaire d'assurance lié, pour le compte d'AXA, qui est rémunéré en conséquence par AXA. Seules les polices d'assurance d'AXA sont proposées aux assurés en tant qu'assurance accessoire au téléphone portable ou la tablette.</p> <p>L'assureur est responsable des erreurs, négligences ou informations erronées fournies par l'intermédiaire dans le cadre de la distribution des polices d'assurance (article 34 de la LCA).</p>  |
| <b>Souscripteur</b>           | Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens  |
| <b>Personnes assurées</b>     | Un consommateur âgé de plus de 18 ans, basé en Suisse ou au Liechtenstein, qui a acheté une carte Sim auprès de SALT.  |
| <b>Protection des données</b> | <p>Salt recueille vos données personnelles (par exemple vos coordonnées) au cours du processus d'achat et les transmet à bolttech à l'attention de l'assureur. Ces données comprennent les données d'identification et de contact ainsi que d'autres informations nécessaires à la couverture d'assurance. Dans le cadre de la police d'assurance, l'assureur est responsable du traitement des données et bolttech et Salt agissent en tant que responsables du traitement des commandes. Sans le traitement de vos données personnelles, il n'est pas possible que vous obteniez une couverture d'assurance ou que nous l'exécutions. L'assureur et bolttech ont besoin de vos données personnelles pour procéder à la gestion de votre contrat d'assurance (y compris le traitement des sinistres, le paiement des prestations et le recouvrement des créances). Les données sont traitées conformément aux lois applicables, à savoir la loi fédérale sur la protection des données (LPD) pour les clients basés en Suisse et le règlement GDPR pour les clients basés dans la Principauté du Liechtenstein.</p> <p>Le point 17 des CGA fournit des informations détaillées sur la protection des données.</p> |